

MAIRIE DE JUVIGNAC
Direction de l'Aménagement
153 les allées de l'Europe
34990 JUVIGNAC
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-XE-041374-01

Version du : 09/04/2026

Page 1/4

Dossier N° : 26XE10505

Date de réception : 01/04/2026

Référence dossier : Prélèvements du 01/04/2026

UGE 0803 : TH. JUVIGNAC

Référence bon de commande : CONTROLE SANITAIRE DES EAUX MINERALES NATURELLES

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau minérale	BUVETTE BEC 2	

N° ech **26XE10505-001** | Votre réf. (1) **BUVETTE BEC 2**

Limites	Limites Conditionnées (EMN)		
Réglementation	Code de santé publique et Arrêté du 14 mars 2007 modifié relatif aux critères de qualité des eaux conditionnées, aux traitements et mentions d'étiquetage particuliers des eaux minérales naturelles et de source conditionnées ainsi que de l'eau minérale naturelle en buvette publique.		
Préleveur	GELY Christian	Code exploitant	00121
Date et heure de prélèvement	01/04/2026 13:49	Nom Exploitant	MAIRIE DE JUVIGNAC
Température de l'air de l'enceinte	5°C	Code installation	004438
Date de réception	01/04/2026 18:00	Nom installation	TH. BUVETTE JUVIGNAC
Début d'analyse	01/04/2026 20:00	Code point de prélèvement	034000005079
Motif de prélèvement	CS : Contrôle sanitaire fixé par décision de l'ARS	Code PSV	0000005079
Type de visite	TU: point d'Usage Thermal	Nom point de prélèvement	TH. BUVETTE JUVIGNAC
Type d'analyse	C1 (EMN)	Commune	JUVIGNAC
Code intervention (PLV)	00342539	Type d'eau	MI
N° d'analyse DDASS	00344573	Localisation du prélèvement	BUVETTE BEC 2
Code UGE	0803	Longitude du point de prélèvement	3.8119856
Nom UGE	TH. JUVIGNAC	Latitude du point de prélèvement	43.6278589

PARAMETRES DE PRELEVEMENTS

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXPE7 : Prélèvement pour eaux minérales ou thermales (acc) Prestation réalisée par nos soins * COFRAC ESSAIS 1-7019 Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique) - NF EN ISO 19458 - FD T 90-520				

MICROBIOLOGIE DES EAUX

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UM8RF : Pseudomonas aeruginosa (différé) (/ 250 ml) Prestation réalisée par nos soins * COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Filtration sur membrane [Filtration sur membrane - Incubation 36°C - Dénombrement colonies confirmées] - NF EN ISO 16266	< 1	ufc/250 ml	0	
UM3P3 : Entérocoques intestinaux (/250 ml) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 7899-2	< 1	ufc/250 ml	0	
UMRLK : Micro-organismes revivifiables 36°C Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222	< 1	ufc/ml	20	
UM8B0 : Micro-organismes revivifiables 22°C Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222	< 1	ufc/ml	100	
UM8EH : Escherichia coli et bactéries coliformes (/250ml) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Filtration sur membrane [Filtration sur membrane - Incubation 36°C - Dénombrement colonies confirmées] - NF EN ISO 9308-1:2000				
Bactéries coliformes *	< 1	ufc/250 ml	0	
Escherichia coli *	< 1	ufc/250 ml	0	
ZMQ8Y : Escherichia coli et coliformes thermotolérants (/250ml) Prestation réalisée par nos soins Numération - Filtration sur membrane [Filtration sur membrane - Incubation 44°C - Dénombrement colonies confirmées] - NF EN ISO 9308-1:2000				
Coliformes thermotolérants	< 1	ufc/250 ml	0	
Escherichia coli	< 1	ufc/250 ml	0	

PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES GENERAUX (IN SITU)

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX3R4 : Température de l'eau (in situ) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 * Thermométrie [Méthode à la sonde] - Méthode interne	22.5	°C		

N° ech **26XE10505-001** | Votre réf. (1) **BUVETTE BEC 2**
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES GENERAUX

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IG018 : Turbidité Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 Spectrophotométrie - NF EN ISO 7027-1	0.18	NFU		

MINERALISATION

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IGK98 : Conductivité à 25°C Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 Potentiométrie [Correction à l'aide d'un dispositif de compensation de température] - NF EN 27888				
Température de mesure de la conductivité	16	°C		
Conductivité à 25°C	610	µS/cm		

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IG103 : Mesure du pH Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 Potentiométrie - NF EN ISO 10523				
pH à T°C	7.3	Unités pH		
Température	16	°C		

PARAMETRES AZOTES & PHOSPHORES

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IG07B : Ammonium Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1				
Ammonium (NH ₄)	<0.0500	mg NH ₄ /l		
Azote ammoniacal	<0.0400	mg N/l		



Olivier DUCLOS
 Coordinateur(rice) Projets Clients
 Réf.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu dans le cas où le laboratoire n'assure pas l'échantillonnage.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Les résultats présentant un dépassement aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir, cette information est donnée à titre indicatif pour faciliter la lecture des résultats et ne constitue pas une déclaration de conformité.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.